

AP BTP

Société par actions simplifiées au capital de 100€

RCS MARSEILLE 991 293 804

Siège social : 59 BIS BLD PAUL ARENE
13014 MARSEILLE

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 16 janvier 2026

Le 16 janvier 2026, au siège social,

Monsieur Kevin BERKAT, Propriétaire des 100 actions composant la totalité du capital de la Société par actions simplifiées, A P BTP,

Associé unique et Président de ladite Société,

Après avoir pris connaissance du rapport de la Présidence,

A pris la décision suivante relative, à la rémunération de ses fonctions de président et au remboursement de ses frais professionnels ainsi qu'à la prise en charge des cotisations sociales y afférents.

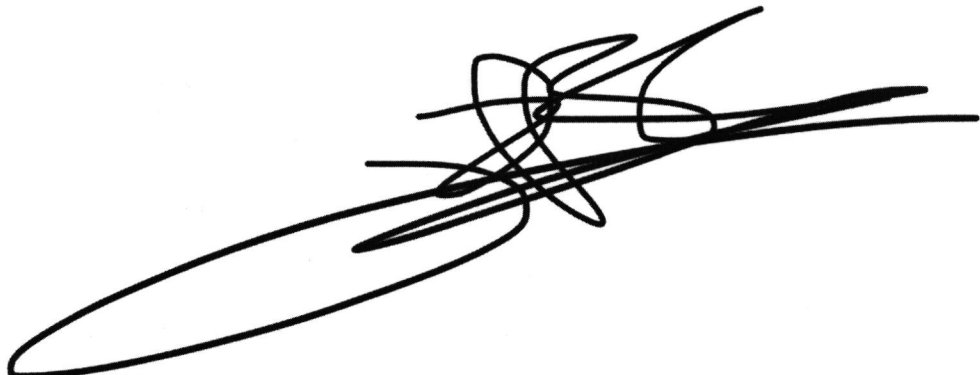
RESOLUTION UNIQUE

L'associé unique et président, Monsieur Kevin BERKAT, ne percevra aucune rémunération du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2026.

De tout ce que dessus, l'Associée Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Monsieur kevin BERKAT

[Signature de l'associé unique]

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the bottom.